

RÉSUMÉ

Section A – Introduction et Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus (le "**Prospectus**") préparé dans le cadre de l'admission à la cotation et à la négociation de 10.000.000 actions ordinaires du capital social de ONWARD Medical N.V. (la "**Société**") d'une valeur nominale de EUR 0,12 par action (les "**Actions Ordinaires Nouvelles**") avec une cotation primaire sur Euronext à Bruxelles, un marché réglementé géré par Euronext Bruxelles S.A./N.V. ("**Euronext Bruxelles**"), une cotation secondaire sur Euronext à Amsterdam, un marché réglementé géré par Euronext Amsterdam N.V. ("**Euronext Amsterdam**"), et une cotation secondaire sur Euronext à Paris (l' "**Admission**"), un marché réglementé géré par Euronext Paris S.A ("**Euronext Paris**", et ensemble avec Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam, "**Euronext**"). Les actions ordinaires du capital social de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,12 chacune, sont admises aux négociations sur Euronext sous le symbole "ONWD" (les "**Actions Ordinaires**").

Le siège statutaire de la Société (*statutaire zetel*) est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, et son siège social est situé à Schimmelt 2, 5611 ZX Eindhoven, aux Pays-Bas. Le numéro de téléphone de la Société est le +31 40 288 2830 et son site internet est (www.onwd.com). La Société est enregistrée au Registre du commerce de la Chambre de commerce (*Handelsregister van de Kamer van Koophandel*) sous le numéro 64598748 et son identifiant d'entité juridique ("**LEI**") est 9845007A2CC4C8BFSB80. Le numéro international d'identification ("**ISIN**") des Actions Ordinaires est NL0015000HT4.

Le Prospectus a été approuvé le 24 octobre 2024 en tant que prospectus aux fins de l'Article 3 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (y compris tout règlement délégué pertinent) (le "**Règlement Prospectus**") par l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, l' "**AFM**"), en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus. La version française du résumé de ce Prospectus n'a pas été examinée ou approuvée par l'AFM. Ce Prospectus a, suite à son approbation par l'AFM, été notifié à l'Autorité des Services et Marchés Financiers en Belgique (la "**FSMA**") et à l'Autorité française des Marchés Financiers (l' "**AMF**") aux fins de bénéficier du régime de passeport conformément à l'Article 25 du Règlement Prospectus. L'adresse de l'AFM est Vijzelgracht 50, 1017 HS, Amsterdam, Pays-Bas. Son numéro de téléphone est le +31 (0)20 797 2000 et son site Internet est www.afm.nl.

Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires doit être basée sur l'examen du Prospectus dans son ensemble par l'investisseur. Un investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi, et lorsque la responsabilité de l'investisseur n'est pas limitée au montant de l'investissement, l'investisseur pourrait perdre plus que le capital investi. Lorsqu'une plainte relative aux informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus est déposée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu de la législation nationale pertinente, devoir supporter les coûts de traduction du Prospectus avant que la procédure judiciaire ne puisse être engagée. La responsabilité civile n'est engagée qu'à l'égard des personnes qui ont déposé le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, des informations clés afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions Ordinaires.

Section B – Informations clés sur l'Émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

L'émetteur des Actions Ordinaires est la Société. La Société est une société anonyme (*naamloze vennootschap*) ayant son siège statutaire (*statutaire zetel*) à Amsterdam, aux Pays-Bas et exerçant ses activités en vertu du droit néerlandais. Le LEI de la Société est 9845007A2CC4C8BFSB80 et son numéro d'immatriculation au registre du commerce est 64598748. La Société et ses filiales constituent un groupe au sens de l'article 2:24b du Code civil néerlandais (*Burgerlijk Wetboek*) ("**DCC**") (les "**Sociétés du Groupe**", chacune étant une "**Société du Groupe**", et ensemble avec la Société, le "**Groupe**"). La Société est une société de technologie médicale qui développe et commercialise des thérapies innovantes pour permettre la récupération fonctionnelle chez les personnes souffrant de Lésions de la Moelle Epinière ("**LME**"). Les plateformes technologiques de la Société sont basées sur la Thérapie ONWARD ARC™ ("**Thérapie ARC**"), une stimulation électrique programmée et ciblée de la moelle épinière conçue pour restaurer le mouvement, l'indépendance et la santé des personnes atteintes de LME. La Thérapie ARC se compose de deux plateformes expérimentales brevetées, une plateforme implantable ("**ARC^{IM}**") et une plateforme externe ("**ARC^{EX}**"), qui sont toutes deux conçues pour améliorer la mobilité et la qualité de vie en relevant un large éventail de défis auxquels sont confrontés les personnes atteintes de LME et potentiellement d'autres maladies/troubles, comme la maladie de Parkinson et les accidents vasculaires cérébraux. Depuis sa création, la Société n'a pas encore généré de revenus ou de flux de trésorerie nets provenant de la vente de ses produits. ARC^{EX} et ARC^{IM}, les

produits les plus avancés de la Société et ses seuls produits en développement clinique, n'ont pas encore été approuvés pour la commercialisation.

À la date du Prospectus, le capital de la Société comprendra des Actions Ordinaires, qui sont admises à la cotation et à la négociation sur Euronext, et des actions privilégiées d'une valeur nominale de EUR 0,12 (les "**Actions Privilégiées**"; les Actions Privilégiées, les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires Nouvelles sont collectivement désignées les "**Actions**"). En tant que mesure anti-OPA, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a autorisé le Conseil (tel que défini ci-dessous) à octroyer une option d'achat à une fondation indépendante de droit néerlandais (si et quand elle sera constituée, la "**Fondation Protectrice**"), pour acquérir des Actions Privilégiées conformément à une convention d'option d'achat qui peut être conclue entre la Société et la Fondation Protectrice si elle a été constituée. En outre, la Société émettra les Actions Ordinaires Nouvelles le 28 octobre 2024. À la date du Prospectus, le capital social de la Société est composé d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires Nouvelles. Lors de l'Admission, toutes les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées et les Actions Ordinaires Nouvelles de la Société, chacune d'une Valeur nominale de EUR 0,12 seront cotées.

Les principaux actionnaires de la Société et leurs participations respectives sont énumérés dans le tableau suivant. Ces actionnaires détiennent directement ou indirectement une participation de 3% ou plus du capital social émis ou des droits de vote dans la Société (une participation substantielle (*substantiële deelneming*) au sens du Chapitre 5.3 de la loi néerlandaise sur la supervision financière (*Wet op het financieel toezicht*), à la date du Prospectus.

Actionnaires	Actions Ordinaires à la date du Prospectus*		
	Montant	Capital social	Droits de vote
Ottobock SE & Co. KGaA	4.500.000	540.000,00	10,1%
INKEF Capital B.V.	3.987.754	475.530,48	8,9%
LSP Advisory B.V.	3.883.368	466.004,16	8,7%
Gimv (Private Equity)	3.201.689	384.202,68	7,2%
Wellington Partners GmbH	2.638.936	316.672,32	5,9%

* Tient compte de l'effet des 10.000.000 Actions Ordinaires Nouvelles cédées dans le cadre du Placement Privé et devant être émises à la Date d'Admission.

La Société dispose d'un conseil d'administration moniste composé d'un ou plusieurs administrateurs exécutifs (*uitvoerend bestuurders*) et d'un ou plusieurs administrateurs non exécutifs (*niet-uitvoerend bestuurders*) (ensemble le "**Conseil**" et chacun un "**Administrateur**"). Dave Marver est l'Administrateur Exécutif, et Jan Øhrstrøm, Fredericus Colen, Grégoire Courtine, Ian Curtis, John de Koning, Kristina Dziekan, Vivian Riefberg, Rahma Samow et Rob ten Hoedt sont les Administrateurs Non Exécutifs. Le commissaire aux comptes indépendant de la Société est EY Accountants B.V. ("**EY**").

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

États Financiers Consolidés Intermédiaires Condensés pour la période de six mois close le 30 juin 2024 et États Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les tableaux suivants présentent les informations des états financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société au 30 juin 2024 et pour la période de six mois close à cette date (les "**États Financiers Consolidés Intermédiaires Condensés**"), qui ont été préparés conformément à la norme IAS 34, « Information Financière Intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne et qui n'ont pas été audités ou examinés, et les états financiers consolidés à la date et pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ("**IFRS**") et à la Partie 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais (les "**États Financiers Consolidés**"). Ernst and Young Accountants LLP a audité les États Financiers Consolidés et a émis un rapport de commissaire aux comptes indépendant sans réserve les concernant.

Compte de résultat consolidé condensé

En milliers d'euros	Audité		Non audité	
	Pour l'exercice clos le 31 décembre		Pour la période de six mois close le 30 juin	
	2023	2022	2024	2023
Total des recettes et autres revenus	532	2.148	208	928

Perte d'exploitation de la période	(35.463)	(32.028)	(18.749)	(18.780)
Perte nette de la période	(36.181)	(32.772)	(18.252)	(19.282)
Bénéfice par action (EUR) :				
Résultat de base par action ordinaire attribuable aux actionnaires :	(1,20)	(1,09)	(0,53)	(0,64)
Résultat dilué par action ordinaire attribuable aux actionnaires :	(1,20)	(1,09)	(0,53)	(0,64)

État consolidé condensé de la situation financière

En milliers d'euros	Audité		Non audité	
	Au 31 décembre		Au 30 juin	
	2023	2022	2024	
Total des actifs	43.629	76.593	46.854	
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	17.931	52.631	18.348	

État consolidé condensé des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Audité		Non audité	
	Pour l'exercice clos le 31 décembre		Pour la période de six mois close le 30 juin	
	2023	2022	2024	2023
Trésorerie nette générée / (utilisée) provenant des activités d'exploitation	(32.270)	(26.685)	(14.805)	(18.391)
Trésorerie nette générée / (utilisée) par les activités d'investissement	19.578	(20.417)	(7.524)	(5.303)
Trésorerie nette générée / (utilisée) par les activités de financement	813	(557)	17.642 ⁽¹⁾	775

(1) Ce montant ne comprend pas le produit du Prêt Runway (tel que défini ci-dessous).

Aucune information financière pro forma n'a été incluse dans ce Prospectus.

Déclaration sur le fonds de roulement

À la date du présent Prospectus, le Groupe est d'avis qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date du présent Prospectus.

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Les risques clés suivants concernent l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, le Groupe a tenu compte de circonstances telles que la probabilité que le risque se matérialise sur la base de l'état actuel des choses, l'impact potentiel que la matérialisation du risque pourrait avoir sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe, et l'attention que la direction du Groupe devrait, sur la base des attentes actuelles, consacrer à ces risques s'ils devaient se matérialiser. Les investisseurs devraient lire, comprendre et prendre en considération tous les facteurs de risque, qui sont importants et doivent être lus dans leur intégralité, comme indiqué à la rubrique "Facteurs de Risques" commençant à la page 15 du Prospectus avant de prendre la décision d'investir dans les Actions Ordinaires.

- La Société est entièrement dépendante du succès de deux dispositifs expérimentaux, les plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX}. Même si la Société est en mesure d'achever le développement clinique et d'obtenir des résultats cliniques favorables pour les indications initiales qu'elle poursuit, elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'autorisation ou l'approbation réglementaire pour, ou commercialiser avec succès, ses plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX};
- La Société a subi d'importantes pertes d'exploitation depuis sa création, et s'attend à subir des pertes d'exploitation à l'avenir, et elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir la rentabilité, ce

qui pourrait avoir un impact négatif sur le prix du marché de ses Actions Ordinaires et sur sa capacité à lever des capitaux et à poursuivre ses activités ;

- La Société peut avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations prévues, qui peuvent ne pas être disponibles à des conditions acceptables ou ne pas l'être du tout. Cela peut avoir un impact négatif sur le plan de vente et de marketing de la Société, sur ses efforts de recherche et de développement en cours et avoir un impact négatif important sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation;
- Le 28 juin 2024, la Société, ONWARD Medical S.A. et ONWARD Medical Inc. ont signé un contrat de prêt et de garantie d'un montant maximal de EUR 52,5 millions avec le prêteur basé aux Etats-Unis Runway Growth Finance Corp. ("**Runway**") (le "**Prêt Runway**"). Le Prêt Runway est divisé en cinq tranches de crédit individuelles, la mise à disposition de la deuxième, troisième et quatrième tranche de crédit étant subordonnée à la réalisation de certaines étapes clés par la Société. Il porte un taux d'intérêt égal au Taux de Financement Garanti au Jour le Jour (*Term Secured Overnight Financing Rate*, SOFR) pour une période d'intérêt de trois mois (actuellement au taux de 6,00 % et soumis à un plancher de 4,25 %), plus une marge de 6,5 %. Il ne peut être garanti que la Société générera la liquidité nécessaire pour être en mesure de payer les intérêts dus au titre du Prêt Runway ainsi que les investissements nécessaires au développement de son activité d'exploitation. Si la Société ou une Société du Groupe viole une obligation au titre du Prêt Runway (y compris, mais sans s'y limiter, le non-respect des engagements ou un défaut de paiement), elle peut être tenue de rembourser le prêt avant qu'il ne devienne normalement exigible et Runway peut disposer des garanties importantes que la Société et les Sociétés du Groupe ont fournies pour garantir le prêt. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les actifs nets de la Société et sa situation financière;
- La Société peut être confrontée à une concurrence importante, qui peut se traduire par le fait que d'autres découvrent, développent ou commercialisent des produits avant elle ou avec plus de succès qu'elle;
- Le recrutement et la rétention des patients dans les essais cliniques est un processus coûteux et long et pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs hors de son contrôle, ce qui pourrait entraîner des retards importants dans la réalisation de ces essais ou pourrait l'amener à abandonner un ou plusieurs essais cliniques;
- La Société doit résoudre des défis techniques et d'ingénierie avant de pouvoir commercialiser un produit aux personnes souffrant de LME. En outre, la Société doit obtenir l'autorisation ou l'approbation de la FDA avant de pouvoir vendre l'un de ses produits aux États-Unis et la certification CE avant de pouvoir vendre l'un de ses produits dans l'Union européenne. L'approbation d'autorités réglementaires similaires dans des pays autres que les États-Unis et l'Union européenne est requise avant de pouvoir vendre ses produits dans des pays qui n'acceptent pas l'autorisation ou l'approbation de la FDA ou la certification CE. La Société peut encourir des coûts supplémentaires ou des retards dans l'achèvement, ou finalement ne pas être en mesure d'achever le développement et la commercialisation de ses produits si cette autorisation ou approbation est refusée ou retardée;
- Si la Société obtient une autorisation ou une approbation pour ses produits, leur succès commercial dépendra en partie du niveau de remboursement qu'elle recevra de tiers pour le coût de ses produits pour les utilisateurs;
- Si ses dispositifs expérimentaux sont autorisés ou approuvés, la Société devra obtenir l'accès aux installations hospitalières et aux cliniques, ou ses ventes pourraient être affectées négativement;
- La Société peut ne pas obtenir les approbations nécessaires, se voir accorder les classifications de novo ou les autorisations pour ses plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX} ou les dispositifs futurs et les indications élargies, et l'incapacité à obtenir en temps voulu ces autorisations ou approbations réglementaires aurait un impact négatif sur sa capacité à développer son activité;
- Le processus de développement clinique requis pour obtenir les autorisations ou les approbations réglementaires est long et coûteux, avec des résultats incertains, et les données développées dans ces essais cliniques sont sujettes à interprétation par la FDA et des autorités réglementaires étrangères. Si les essais cliniques de la plateforme ARC^{EX} et de la plateforme ARC^{IM} actuelles et les produits futurs ne produisent pas les résultats nécessaires à l'obtention d'une autorisation ou d'une approbation réglementaire, d'une classification ou d'une autorisation de novo octroyée aux États-Unis ou, en ce qui concerne les produits actuels ou futurs de la Société, ailleurs, celle-ci sera incapable de commercialiser ces produits et peut encourir des coûts supplémentaires ou subir des retards dans la réalisation, ou finalement être incapable de réaliser la commercialisation de ces produits;
- La quasi-totalité des actifs du Groupe, y compris la propriété intellectuelle, est nantie en faveur de Runway, et la réalisation de ce nantissement pourrait nuire substantiellement au développement et aux opérations de la Société à l'avenir; et

- La Société accorde une licence pour certaines technologies sous-jacentes au développement de ses dispositifs expérimentaux et la perte de cette licence aurait un impact négatif significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et entraînerait une baisse de la valeur de marché de ses Actions Ordinaires.

Section C – Informations clés sur les Valeurs Mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les Actions Ordinaires sont des actions ordinaires représentatives du capital émis de la Société, qui consiste en 34.628.832 actions ordinaires du capital social émis de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,12 chacune. Les Actions Ordinaires sont exprimées et seront négociées en euros sur Euronext. L'ISIN des Actions Ordinaires est NL0015000HT4.

Les Actions Ordinaires (y compris les Actions Ordinaires Nouvelles) seront de rang égal entre elles (*pari passu*) et les Actionnaires auront droit aux dividendes et autres distributions déclarées après l'adoption des comptes annuels qui montrent que cette distribution est autorisée et payée sur celles-ci. Le Conseil peut également décider de procéder à des distributions intermédiaires conformément aux statuts de la Société (les "**Statuts**"). Chaque Action Ordinaire est assortie de droits de distribution et octroie à son détenteur le droit d'assister et d'exprimer une voix à l'assemblée générale de la Société, étant l'organe de société, ou lorsque le contexte l'exige, l'assemblée physique des Actionnaires (*algemene vergadering*) (l' "**Assemblée Générale**"). Aucune restriction sur les droits de vote n'est attachée aux Actions Ordinaires.

Lors de l'émission d'Actions Ordinaires ou de l'octroi de droits de souscription d'Actions Ordinaires, sous réserve des exceptions (i.e., en cas d'émission d'Actions Ordinaires au profit de salariés de la Société ou d'une Société du Groupe, en contrepartie d'un apport autrement qu'en numéraire ou en vertu de l'exercice d'un droit de souscription d'Actions Ordinaires précédemment acquis), chaque Actionnaire disposera d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient déjà. Aucun droit de préemption n'est attaché aux Actions Privilégiées et aucun droit de préemption ne s'applique en cas d'émission d'Actions Privilégiées. Les droits de préemption ont été limités ou exclus par une résolution de l'Assemblée Générale autorisant le Conseil à émettre des Actions Ordinaires ou à accorder des droits de souscription d'Actions Ordinaires pendant une période de 18 mois à compter du 13 juin 2024 et à limiter ou exclure les droits de préemption relatifs à ces Actions Ordinaires et les droits y afférents afin de satisfaire aux obligations découlant des plans d'intéressement des salariés et à d'autres fins sans frais de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. La présente autorisation du Conseil est limitée à un maximum de 10 % du capital social émis de la Société, étant entendu que le pourcentage susmentionné sera calculé par référence au capital social émis de la Société déterminé à la fermeture des bureaux le 13 juin 2024. En outre, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil, pour une période de 18 mois à compter du 13 juin 2024 à émettre des Actions Ordinaires et à octroyer des droits de souscription d'Actions Ordinaires dans la limite de 50 % des Actions Ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 13 juin 2024 et à limiter ou exclure les droits de préemption dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital potentielles ou à d'autres fins stratégiques. Le Conseil a exercé l'autorisation d'exclure les droits de préemption relatifs à ces Actions Ordinaires et droits dans le cadre de l'émission des Actions Ordinaires Nouvelles le 28 octobre 2024.

En cas de procédure d'insolvabilité, les créances des actionnaires sont subordonnées à celles des créanciers de la Société. Cela signifie qu'un investisseur peut potentiellement perdre tout ou partie de son capital investi. Si et dans la mesure où des Actions Privilégiées sont en circulation, ces Actions Privilégiées primeront sur les Actions Ordinaires dans la distribution de dividendes ou dans le cadre d'une distribution effectuée lors de la liquidation de la Société.

Il n'y a pas de restrictions sur la transférabilité des Actions Ordinaires dans les Statuts. Toutefois, l'Offre à des personnes situées ou résidant dans des pays autres que les Pays-Bas, la Belgique et la France, ou qui sont citoyens de ces pays, ou qui ont un siège dans ces pays, et le transfert des Actions Offertes dans des juridictions autres que les Pays-Bas, la Belgique et la France peuvent être soumis à des réglementations ou restrictions spécifiques.

La Société n'a jamais payé ou déclaré de dividendes en espèces dans le passé et ne prévoit pas de payer de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. La Société a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les bénéfices futurs pour financer la poursuite du développement et de l'expansion des activités de la Société.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Il a été demandé l'admission de toutes les Actions Ordinaires Nouvelles sous le symbole "ONWD" sur Euronext Bruxelles (cotation primaire), Euronext Amsterdam (cotation secondaire) et Euronext Paris (cotation secondaire). Les négociations des Actions Ordinaires Nouvelles sur Euronext devraient commencer, sur une base "*as-if-when-issued-and/or-delivered*", vers le 28 octobre 2024 (la "**Date d'Admission**"). Avant la Date

d'Admission, toutes les Actions Ordinaires autres que les Actions Ordinaires Nouvelles étaient déjà admises à la cotation et à la négociation sur Euronext.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les risques clés suivants concernent les Actions Ordinaires, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, le Groupe a tenu compte de circonstances telles que la probabilité que le risque se matérialise sur la base de l'état actuel des choses, l'impact potentiel que la matérialisation du risque pourrait avoir sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe, et l'attention que la direction du Groupe devrait, sur la base des attentes actuelles, consacrer à ces risques s'ils devaient se matérialiser. Les investisseurs devraient lire, comprendre et prendre en considération tous les facteurs de risque, qui sont importants et doivent être lus dans leur intégralité, comme indiqué à la rubrique "Facteurs de Risques" commençant à la page 15 du présent Prospectus avant de prendre la décision d'investir dans les Actions Ordinaires :

- Le versement de tout dividende futur dépendra de la situation financière et des résultats d'exploitation du Groupe, ainsi que des distributions des filiales opérationnelles de la Société à la Société ; et
- Certains actionnaires importants de la Société après l'Admission peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Société et peuvent être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.

Section D – Informations clés sur l'Admission

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans les valeurs mobilières ?

L'Admission. L'Admission devrait avoir lieu à la Date d'Admission.

Admission à la négociation. Avant la Date d'Admission, toutes les Actions Ordinaires autres que les Actions Ordinaires Nouvelles étaient déjà admises à la cotation et à la négociation sur Euronext. Il a été demandé d'admettre les Actions Ordinaires Nouvelles à la cotation et à la négociation sur Euronext Bruxelles (cotation primaire), Euronext Amsterdam (cotation secondaire) et Euronext Paris (cotation secondaire) sous le symbole "ONWD" avec le numéro ISIN NL0015000HT4. Il est prévu que la négociation des Actions Ordinaires Nouvelles sur Euronext Bruxelles (cotation primaire), Euronext Amsterdam (cotation secondaire) et Euronext Paris (cotation secondaire) puisse commencer à la Date d'Admission.

Agent Introduceur : ING BANK N.V. est l'agent introduceur dans le cadre de l'Admission.

Dilution. Le placement privé des Actions Ordinaires Nouvelles auprès de certains investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2 du Règlement Prospectus (les "**Investisseurs Qualifiés**") dans l'Espace Économique Européen, auprès de certains investisseurs qualifiés tels que définis par le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en vertu de la loi de 2018 de (retrait de) l'Union européenne (le "**Règlement Prospectus U.K.**") au Royaume-Uni qui sont également (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l' "**Ordonnance**"), (ii) des entités à valeur nette élevée et d'autres personnes relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance ou (iii) les personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié, le "**FSMA 2000**") en rapport avec l'émission ou la vente de toute Action Ordinaire Nouvelle peut légalement être communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées sous le nom de "**Personnes Concernées**") et auprès d'investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions (le "**Placement Privé**") entraînera une dilution des droits de vote des actionnaires de la Société détenant des actions de la Société avant le Placement Privé. Les Actions Ordinaires Nouvelles, souscrites par les investisseurs qui ont participé au Placement Privé, ont déjà été attribuées aux investisseurs dans le cadre du Placement Privé le 24 octobre 2024. L'effet dilutif consécutif à la réalisation du Placement Privé est résumé dans le tableau ci-dessous:

	Préalablement au Placement Privé	Suite au Placement Privé
Nombre d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,12 EUR chacune	34.628.832	44.628.832
% de dilution.....		22,4

Frais estimés. Les frais et taxes liés au Placement Privé et à l'Admission à la charge de la Société sont estimés à environ EUR 3,4 millions.

Qui est l'émetteur et/ou la personne qui demande l'Admission ?

La Société procède à l'admission des Actions Ordinaires Nouvelles. La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme (*naamloze vennootschap*) ayant son siège statutaire (*statutaire zetel*) à Amsterdam, aux Pays-Bas et exerçant ses activités en vertu du droit néerlandais. Le LEI de la Société est 9845007A2CC4C8BFSB80 et son numéro d'immatriculation au registre du commerce est 64598748.

Pourquoi le présent prospectus est-il produit ?

Motifs de l'Admission et utilisation des produits. L'Admission créera des liquidités pour les détenteurs des Actions Ordinaires Nouvelles. La Société a l'intention de distribuer le produit net du Placement Privé comme suit : (i) environ 40 % pour financer les activités de recherche et développement, incluant le développement de produits, les essais cliniques et les activités réglementaires pour le système ARC^{EX} expérimental visant à rétablir la fonction des mains et des bras, le système ARC^{IM} expérimental visant à améliorer la régulation de la pression artérielle et d'autres indications exploratoires, et le système expérimental, qui utilise la technologie de l'interface cerveau-ordinateur ("**BCI**") en conjonction avec la thérapie ARC^{IM} ("**ARC^{BCI}**") pour restaurer le mouvement réfléchi du corps humain après une LME, (ii) environ 30 % pour soutenir le lancement commerciale prévu du système ARC^{EX} aux États-Unis au cours du second semestre de 2024, incluant le recrutement d'une organisation commerciale sur le terrain et mener des activités de vente, la production de matériel de formation et d'éducation et l'organisation d'événements de formation, la participation à des congrès, le développement des capacités d'assistance à la clientèle et mener des activités d'assistance à la clientèle, et la conduite des activités d'accès au marché et de remboursement, (iii) environ 20 % pour le développement de la qualité, les capacités opérationnelles et administratives, (iv) environ 5 % pour les besoins en fonds de roulement et les opportunités stratégiques potentielles, visant à établir, maintenir ou renforcer un avantage concurrentiel par le biais d'accords de licence, d'acquisitions d'actifs ou d'actions, ou d'autres accords (de partenariat ou autres) et (v) environ 5 % des fonds seront alloués à la couverture des coûts de financement associés aux obligations existantes dans le cadre du financement actuel et anticipé de la dette. La Société pourrait être amenée à lever des capitaux supplémentaires à l'avenir afin de répondre à ses besoins de financement.

Conflits d'intérêts les plus importants. Il n'existe aucun conflit d'intérêts important concernant l'Admission